

Définitions		Semestre 1	Semestre 2
Indemnité de stage	Indemnité forfaitaire de CHF 4'800.- par année, versée mensuellement.	CHF 400.- / mois	
Taxe d'études	Pour les étudiant.e.s en Modules complémentaires.	<p>Sur facture, au début de la formation</p> <p>CHF 1'000.- pour les étudiant.e.s domicilié.e.s dans le canton de Vaud</p> <p>CHF 16'182.- pour les étudiant.e.s non résident.e.s en Suisse</p>	-
	Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en Maturité spécialisée santé.	L'écolage annuel est perçu par la DGEP (Direction générale de l'enseignement postobligatoire).	-
Contribution aux frais d'études	<p>Couvre la participation aux frais suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV ● accès aux équipements informatiques et au Helpesk ● licences pour les ressources informatiques en ligne ● consommables pour les cours pratiques ● forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant ● tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV ● cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE ● participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide 	<p>CHF 200.- sur facture, au début de la formation</p>	-

REMARQUES:

- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Les situations particulières restent réservées.
- La première indemnité est versée fin octobre pour la période du 15.09 au 15.10.